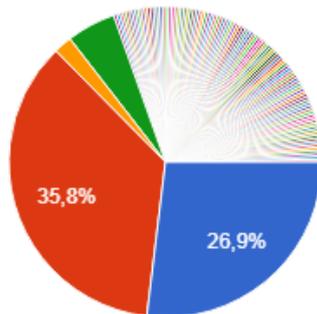


Vous n'avez pas fait de demande pour être en télétravail car :

316 réponses



- Vous ne souhaitez pas télétravailler
- Votre mission ne permet pas le télétravail
- Vous avez rempli le questionnaire d'attente
- Vous avez rempli un formulaire d'attente
- Travail à temps partiel (80%)
- en attente depuis novembre 2017 alors que je suis malade et soit disant prioritaire
- En cours
- Réflexion sur une demande de télétravail

▲ 1/13 ▼

Détail des réponses "autres" à la question "Vous n'êtes pas en télétravail car :"

A l'époque mon temps partiel y faisait opposition
 Au démarrage, dispositif insuffisamment précis et bien expliqué
 Avant même que je ne complète le formulaire, ma hiérarchie m'a indiqué que comme j'encadre une équipe il m'est impossible d'avoir une journée de télétravail. C'est la position de ma direction
 conditions matériel informatique inadaptées
 Deconseillé par mes supérieurs, je demandais du télétravail partiel
 demande de télétravail refusé car je suis en temps partiel; ayant des problèmes de santé, j'ai obtenu un télétravail pour raison médicale. Si mon fils n'était pas reconnu en situation de handicap, je n'aurai jamais obtenu l'accord mais je suis toujours dans l'attente du matériel
 demande en projet dans l'année, nouveau poste depuis - 1 an
 des collègues assistantes sociales ont formulé leur demande de télétravail qui a été rejetée précisant que les dossiers sociaux étaient trop lourds...
 dossiers papiers exclusivement
 En abordant le sujet de façon informelle, mon ancienne hiérarchie m'avait dit qu'elle refuserait!
 en attente de dématérialisation
 en attente de validation
 en attente depuis novembre 2017 alors que je suis malade et soit disant prioritaire
 En attente d'une réponse du supérieur hiérarchique
 En cours
 en étant assistante de chef de service, ma mission ne permet pas de bénéficier du télétravail
 Formulaire rempli en avril 2017. Réponse orale d'attente...
 formulaire rempli et en attente depuis plusieurs mois d'un entretien avec mon supérieur hiérarchique
 hésitation
 Hiérarchie m'a indiqué que ma demande serait refusée si j'en faisais une impossible de télétravailler / travail de secrétariat
 information de refus automatique dû au poste d'UGD
 intéressé mais pas le moment actuellement car désir de changer de poste
 intervention informatique sur site
 j'ai fait 1 demande mais aucune réponse
 J'ai été informée que le télétravail n'était pas possible à Paris Musées
 J'ai eu l'occasion d'en émettre le souhait lors de l'entretien annuel et sur ma fiche de notation. Un refus catégorique.
 j'ai fait une demande et suis dans l'attente de l'entretien
 J'ai rempli le formulaire en ligne accompagné d'un certificat médical, mais, je n'ai aucune nouvelle de ma demande j'aimerais mais j'étudie encore la question
 J'attends la consolidation de mon statut (je suis actuellement détachée sur un poste d'attache. J'attends l'intégration définitive
 Je fais déjà du télétravail informel occasionnel et cela me convient
 je n'ai jamais été mis au courant de cette éventualité

Je n'ai pas demandé d'autorisation
Je n'ai pas encore fait de demande
Je n'ai pas encore pris le temps de formaliser cette demande
Je n'ai pas eu assez d'information sur le matériel ni lu le questionnaire
je n'ai pas internet
Je n'ai pas les moyens financiers à consacrer à une connexion internet à mon domicile, pour des besoins professionnels
je ne connais pas les modalités du télétravail, notamment de son utilisation
Je ne sais pas si c'est possible
Je ne sais pas si je peux y prétendre...
Je ne sais pas si mon travail est ou non "télétravaillable"...
je ne sais pas si mon travail ne permet le télétravail
je ne suis pas sur que mon poste soit télétravaillé
je ne vois pas les possibilités de télétravail pour ma fonction actuelle.
Je n'étais pas au courant lorsque mon chef a fait sa demande
Je souhaite changer de poste pour télétravailler
Je souhaiterais faire une demande dans 3 ans.
Je souhaiterais tenter une expérience de télétravail, j'y pense sérieusement.
JE SUIS EN ATTENTE
je suis en emploi doux donc je ne suis pas concernée
Je suis en JRH
Je travaille juste à côté de mon domicile et j'ai la chance d'avoir un bureau non partagé.
je vais en faire la demande
je viens d'arriver dans le service.
je viens de changer de poste et attends mon entretien annuel
Je viens de débiter! Je suis en apprentissage
J'en ai parlé à mon supérieur et j'attends son retour avant de faire une demande officielle.
J'étais en télétravail, mais suite à un changement de poste, j'ai du rendre le matériel...
j'habite Paris et il est dit que le télétravail est réservé à ceux qui habitent loin
J'y pense mais je souhaiterais que ce ne soit pas forcément 1 jour par semaine
La cheffe du bureau du BAFD refuse le télétravail pour les travailleurs sociaux
La hiérarchie pense que c'est impossible
La mise en place proposée ne me convient pas
le nombre d'agents télétravailleurs est limité dans le service.
le télétravail n'est pas en place dans mon service
le télétravail n'a pas été proposé, le sujet n'a pas été abordé par les ressources humaines
le travail d'UGD ne permet pas vraiment le télétravail.
Les conditions ne sont pas claires pour les parties
les délais d'attente sont très longs (1 an)
Les supérieurs n'incitent pas au télétravail
Mission de cadre ne permet pas le télétravail
moins de 6 mois sur le poste
mon n+ 1 m'a indiqué par oral qu'il n'y avait plus de postes budgétaire
ne sais pas si le poste est possible en télétravail
Notre direction n'autorise pas le télétravail dans notre service
nous n'avons pas eu de proposition de télétravail
nouveau dans le poste
Nouvel entrant je n'ai pas encore bien compris comment télétravailler
nouvelle sur mon poste, j'attends de monter en compétence avant de faire une demande.
on nous a dit que ce n'était pas possible de travailler depuis chez soi
parce que je n'ai pas eu le temps de m'en occuper
pas décider
pas certain d'opter pour le télétravail à ce jour
pas encore intéressée
Pas pour le moment. Parallèlement c'est une application de la loi, et on ne sait pas comment l'on est perçu.
pas pour l'instant
Poste d'encadrant
procédure paraissant compliquée
quota atteint + souhait de le faire en demi journée

Réflexion sur une demande de télétravail non abouti

secrétariat d'élus, donc la présence est souhaitable.

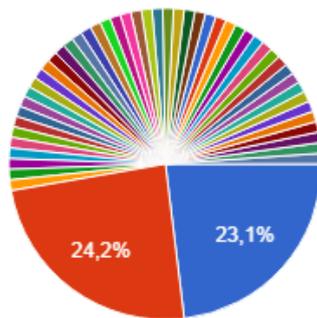
service pas encore dématérialisé

Travail à temps partiel (80%)

Travail incompatible avec télétravail. Gestionnaire opérationnel nécessitant d'aller sur le terrain occasionnement.

Vous avez fait une demande pour être en télétravail, mais cela ne s'est pas encore concrétisé car :

91 réponses



- Vous avez signé une convention et...
- Vous avez eu un refus
- Ma responsable m'a demandé d'att...
- Impossible en bibliothèque
- service courrier et logistique
- pas fait encore, j'attends mon entret...
- Pas possible
- pas d'initiative de la hiérarchie - dou...

▲ 1/7 ▼

Détail des réponses "autres" à la question "Vous avez fait une demande pour être en télétravail, mais cela ne s'est pas encore concrétisé car :"

Aucune demande formulée

Cf. plus haut

Demande déconseillée et mal ressenti par la hiérarchie

en attente d'assouplissement pour avoir le bureau nomade sur mon ordinateur portable personnel de 17 pouces

en attente de convention

En attente de l'entretien avec la hiérarchie et des conditions d'application

En attente d'une réponse du supérieur hiérarchique

En attente réponse hiérarchie

il a fallu administrativement que je change mon temps partiel sur autorisation pour un tps partiel de droit pour donner soins.

Malgré mes problèmes de santé et +de 3h30 de trajet quotidien, je suis toujours dans l'attente...

Il faut de l'ancienneté sur le nouveau poste pour avoir le droit de faire la demande.. Du coup, j'attends

Il faut que ma demande à un logement social soit acceptée.

Impossible en bibliothèque

j'ai changé de poste entre temps

j'ai fait une demande auprès de mon responsable, il m'a dit que ce n'est pas possible

J'ai fait une demande de télétravail via intraparis. Sans réponse.

j'attends depuis janvier 2017 un éventuel CODIR pour validation

J'attends la réponse

je n'ai eu aucune réponse

Je n'ai pas demandé d'autorisation

je n'ai pas encore fait la demande

Je n'ai pas eu de refus officiel mais on m'a indiqué par oral que la direction n'était pas favorable au télétravail

je n'ai pas fait demande pour être en télétravail

je n'ai pas rempli le questionnaire télétravail

Je n'en ai pas faite

Je suis en JRH

je suis sur liste d'attente
l'obligation de travailler au bureau sur le portable au lieu d'un ordinateur avec un grand écran est un frein.
Ma responsable m'a demandé d'attendre.
Motif évoqué précédemment.
non sollicité je n'ai pas pu faire de demande
on attend la version web de l'application métier et il paraît que le métier de secrétaire ne serait pas compatible
On nous a dit qu'il n'y avait pas le matériel
Pas de convention
pas de démarche
pas de réponse pour le moment depuis 30/11/2017
pas d'initiative de la hiérarchie - doute sur le bien-fondé du télétravail en ce qui me concerne
pas fait de demande
pas fait encore, j'attends mon entretien de notation pour en discuter
pas fait la demande encore j'attends la notation
Pas possible
PAS POSSIBLE POSTE ACCUEIL PHYSIQUE
que je ne suis pas autonome pour l'instant
RAS
service courrier et logistique
toujours en attente d'une réponse de ma hiérarchie depuis le 12 avril 2108
Via ma feuille de notation
voir ci-dessus

Faites nous part de vos remarques concernant la mise en place du télétravail à la Ville

165 réponses

Que les heures passées à regarder et répondre aux mails professionnels hors temps de travail soient reconnues, à effectuer de la veille professionnelle et à préparer des choses pour le travail, à réfléchir au travail le soient également. A part cela, je ne souhaite pas télétravailler, le contact avec mes collègues et le public m'est nécessaire. (2)

Je n'ai aucune remarque

J'ai 2 agents en télétravail et ça se passe très bien.

Les collègues en télétravail ont l'air ravis.

positif pour les collègues qui le pratiquent - je ne suis pas décidée

lamentable d'attendre autant, alors que la médecine du travail me dit que je suis prioritaire, pour une entité comme la mairie de Paris c'est regrettable

J'ai fait une demande suite à la prescription médicale du médecin de prévention en janvier 2017, et je n'ai eu que fin mai 2018 une proposition de poste dans les services centraux de la DAC, où le télétravail est possible

Je trouve intéressant de pouvoir faire 1 journée de télétravail. Cela serait un gain de temps et de la fatigue en moins ce qui serait profitable pour l'employeur.

1500 en 2 ans, c'est faible

Une partie de mes missions pourraient se faire par télétravail (commandes, tâches administratives...). Etant responsable EAPEM cela pourrait se faire en gardant la garde de mon établissement sur mon portable pro.

les informations ne sont pas fluides et la demande est parfois "culpabilisante"

Aucune information dans mon service pour les catégories C...

le délai de fourniture de matériel est très long (9mois?) paraît-il

Coordonnatrice territoriale de l'Action Educative(CTAE) à la DASCO mon N+3 m'a dit que je n'en avais pas le droit à ce poste mais je n'ai pas eu la note le spécifiant.

JE PENSE QUE C'EST UNE BONNE FORMULE

Certains métiers - postes sont compatibles télétravail, d'autres en aucun cas. Il faut une juste dose entre le télétravail et le travail sur site pour l'échange et les points à faire avec les collègues ou hiérarchie...

ça a l'air intéressant. Le plus bloquant à mon sens est de toujours devoir travailler sur un même ordi portable que l'on doit tout le temps emmener de la maison au travail, pas pratique dans les transports (+ risque de vol)

Je trouve initiative intéressante. Je ne trouve pas normal que la cheffe du bureau du BAFD dont je dépends refuse le télétravail pour les travailleurs sociaux alors que d'autres travailleurs sociaux de d'autres bureaux ou direction peuvent en faire la demande. Je souhaite pouvoir faire une demande pour que tous les travailleurs sociaux soient traités de manière égalitaire.

Domage que tout le monde ne peut pas en bénéficier
pas de commentaire

C'est une bonne chose.

La solution "Mon bureau" ne pourrait-elle pas être une alternative plus souple et plus rapide à mettre en place ?
c'est un grand pas vers la modernité. je trouve cela très bien.

Je ne sais pas si en tant que secrétaire en crèche familiale, je peux faire une demande ou pas ?

Le télétravail n'est pas vraiment rentré dans les mentalités. Les demandes de télétravail semblent être regardées avec suspicion.

que les agents de catégorie C ayant le profil puissent en bénéficier ce qui n'a pas l'air d'être le cas actuellement
changeant de poste , j espère pouvoir en bénéficier

C'est bien pour celui qui peut travailler chez lui dans le confort (ce n'est pas mon cas)

J'ai apprécié l'année en télétravail, je trouve juste dommage de devoir repartir de zéro avec un changement de poste.

Il était pratique pour moi d'avoir un ordinateur portable, que je pouvais ramener, même sans être en télétravail, lorsque je voulais travailler le soir ou le week-end

1. Attention à la perte du lien social avec les collègues de travail, et du collectif indispensables quelles que soient les fonctions et missions réalisées en télétravail.

2. Le télétravail devrait, par priorité être réservé aux agents dont les fonctions le permettent et habitant loin de Paris (avec des problèmes de transport identifiés: on peut habiter loin, à Chartres par exemple mais arriver plus vite que dans le fin fond du 95 où pas de maillage de transport)

Cela devrait être proposé lorsque c'est possible à chaque nouvelle affectation.

l'attente est très longue alors qu'il s'agit d'une demande pour raison de santé. Ma demande initiale date de 2 mois et l'AIP vient seulement d'être prévenue donc l'attente est loin d'être finie au vu du nombre de postes disponibles..

Excellents résultats pour les agents en télétravail.

Je n'ai pas vraiment d'avis car je ne suis pas concernée et ne connais pas les procédures mises en place par la Ville
Retours positifs, dispositifs à simplifier si possible.

La concrétisation du télétravail est longue à venir, je n'ai aucune nouvelle depuis plusieurs mois (convention signée le 22 mars 2018).

Ma demande a été faite le 27/03/18, la convention signée le 07/05/18. A partir de cette dernière date, j'ai eu l'information que le délai de mise en place serait de 8 à 10 mois. Ca fait très long surtout quand les supérieurs hiérarchiques approuvent.
Nous devrions avoir un ordinateur dédié qui resterait chez nous et un dédommagement, même minime pour l'utilisation des charges courantes: électricité, eau, internet....

Tout repose sur l'encadrant, comme d'habitude...

Il y a eu trop de conditions à remplir dans un premier temps (temps de trajet, temps partiel...) qui se sont assouplies mais m'ont néanmoins dégoutée de faire à nouveau la démarche

La Ville communique largement sur le télétravail mais Paris Musées (dont je dépends) refuse sa mise en application sans donner de réelle justification. Il a été indiqué à plusieurs reprises que la direction de Paris Musées était contre le télétravail. La raison invoquée est que le cadre n'a pas été défini au niveau des ressources humaines et au niveau technique. Le sujet n'a pas l'air de progresser, ce qui laisse penser qu'il s'agit plus d'un problème de confiance vis à vis des agents.

Je serais intéressée de savoir pourquoi le télétravail n'est pas possible au sein de l'établissement public Paris Musées alors qu'il l'est à la Ville de Paris

ma demande du 09/02/18, convention signée le 15/03/18, toujours RIEN en juin!

C'est extrêmement long, l'AIP m'a indiqué que j'aurais le matériel cet été!!! soit près de 6 mois d'attente.

proposer le télétravail en demi journée

LAMENTABLE!!! Trop de disparités d'une direction à une autre; votre poste est totalement télétravaillable, vous avez + 3h30 de trajet quotidien, des problèmes de santé(tension artérielle, tachycardie sinusale, gastrite, arthrite et arthrose dans les 2 genoux) et malgré tout, il faut faire jouer la situation de handicap de mon plus jeune fils pour enfin voir le bout du tunnel!!!!!! c'est inadmissible,j'aime mon poste mais ai pensé plusieurs fois à changer à cause de ces conditions

discriminatoires d'obtention du télétravail! Je suis éreintée! à la DFPE , tout est une bataille; vous donnez le meilleur de vous même et quelle est en la reconnaissance?

dans ma direction la DU, il semble que la procédure de mise en place du télétravail soit particulièrement longue même après un accord, le délai d'attente est de plusieurs mois ; personnellement j'attends la mise en place de la dématérialisation pour faire ma demande.

Je pense télétravailler dans quelques années mais pas dans l'immédiat.

le télétravail est possible à mon poste mais étant à 80% cela créerait un déséquilibre dans le service. Je n'ai pas eu de réponse formelle écrite mais un entretien avec mon N+2 et mon N+3 où on m'a annoncé la nouvelle.

pas assez déployer

DE DELAI ENTRE LA DEMANDE EST LA MISE EN PLACE TROP LONG

Gestionnaire de formation, je constate que le télétravail constitue une difficulté supplémentaire, à l'image des temps partiels, pour le choix des dates de stage des agents. Compte tenu des calendriers de formation que nous ne maîtrisons pas forcément, cela peut conduire certains agents à renoncer aux formations demandées ou préconisées par l'encadrement.

débutent lentement

Les ordinateurs sont vraiment peu pratique à transporter et, pour moi qui travail quotidiennement sur des tableau Excel à comparer, il me manquerait le 2nd écran au domicile! Indispensable dans mes missions quotidiennes

Trop long, convention rapide à signer mais longue à appliquer. Nombre de jour imposé UN, mieux que rien, mais ce serait bien de pouvoir bénéficier de 2 jours en télétravail surtout lorsqu'on arrive en fin de carrière, les transports n'étant pas facile (grèves à durée indéterminée..) problèmes de santé...

Il est nécessaire d'accélérer la mise en place de ce dispositif qui apporte une réelle amélioration de la qualité de vie, notamment pour les agents résidant loin de leur lieu de travail

En tant qu'encadrant, je ne constate pas d'effet négatif du télétravail.

Très bonne initiative à développer et continuer à sensibiliser les managers pour les autorisations

Une journée de congés par semaine en plus. Que demander de plus!

Il n'y a qu'à la mairie de paris ou l'on puisse accoler un jour de télétravail à un week-ends

C'est un dispositif à déployer

Où est le bénéfice avec 1500€ de dépenses par teletravailleurs (un ordinateur portable, un écran, une base d'accueil et le temps passer pour préparer et livrer au télétravailleur) ?

excellent dispositif

le dispositif manque de souplesse quant au choix des jours et le fait d'avoir à transporter tout le matériel à chaque fois est un frein.

Il faut que le télétravail reste un choix pour ceux que ça intéresse vraiment. il faut aussi avoir assez d'espace à son domicile pour y installer un lieu de travail correct et ergonomique.

Par contre, je ne sais pas s'il est possible de demander le télétravail:

- le mercredi car c'est le jour que je souhaiterais

ou

-1 journée 1/2 avec mercredi matin

ou

-1 jour quand on est sur un cycle de 4 jours par semaine à 90%

le télétravail à la ville et uniquement pour certaine catégorie de personnel

je trouve que le délai de la mise en place est très long

Le délai d'attente signifié est de 1 an. Variable selon les agents

C'est une bonne chose mais qui demande une adaptation des fonctionnements actuels basés beaucoup sur une présence physique et une réelle volonté de le développer.

je n'ai que des questions : comment cela est il organisé par la ville ?

il serait bon également de s'attaquer à l'absence de travail...

Avantageux parfois car j'habite à 65km de Paris, à proximité de Sens sans pour autant remplacer l'ambiance particulière du bureau au SFACT

Sentiment que le télétravail n'est pas réellement considéré comme du travail. Les mœurs doivent encore évoluer sur le sujet...

Vite c'est une nécessité

c'est super pour ceux qui peuvent en bénéficier.

trop lent et des refus arbitraires

j'y suis favorable pour les travailleurs dans une administration. Dans mon cas c'est impossible, mon outil de travail étant les enfants et les familles.

Je pense que le développement du télétravail est une bonne chose à la Ville. Mais il devrait y avoir une meilleure sélection des candidats, dans ma direction il y a déjà plusieurs agents qui en bénéficient et je pense que certains ne devraient pas être prioritaires, il devrait y avoir des critères plus rigoureux et un contrôle du travail réellement effectué comme dans certaines entreprises. Ces attributions devraient être octroyées en priorité à des agents ayant des contraintes de santé, de distance domicile/travail et une VRAI compatibilité avec le poste.

il n'y a pas assez de postes pour le télétravail, le quota est atteint

C'est une très bonne idée, cependant si la hiérarchie y est contre, certains agents ne pourront pas bénéficier. Pourquoi, le télétravail n'est-il pas un droit ?

Le télétravail, un droit pour les cadres et pas pour les agents en contact avec le public, sur le terrain, dont les missions sont les plus difficiles

Je suis pour à 100%. Cela permet de concilier vie familiale et vie professionnelle, cela permet d'éviter les temps de transports quotidiens, et cela permet aussi des moments de réflexions ou d'analyse trop souvent difficiles à avoir au sein de l'entreprise car nous sommes souvent sollicités.

C'est une excellente initiative, mais elle devrait s'accompagner d'outils pour les managers afin qu'ils apprennent à modifier les attentes vis à vis des agents en télétravail et à formaliser les rendus attendus

j'aimerais que ce soit plus souple : quand le travail le permet pouvoir faire une journée de télétravail par semaine, quand le travail nécessite ma présence, venir au bureau.

C'est une bonne initiative, il faut néanmoins que les télétravailleurs soient présents régulièrement sur le site pour garder le contact avec leurs collègues et éviter les Rps dus à l'isolement...

Je suis la supérieure de plusieurs personnes en télétravail. Cela permet aux agents d'avoir des journées au calme pour avancer sur des rapports ou sur des sujets de fond. Cela apporte également du bien-être dans la vie personnelle

Nos supérieurs sont-ils vraiment favorables au télétravail ?

C'est une très bonne idée, surtout jour de grève

je ne connais pas les possibilités je suis employée par l'EPPM

compte tenu du peu de matériel disponible le télétravail est difficilement mis en place

Ma direction m'a signifié avoir eu des instructions de la hiérarchie

manque d'information sur le sujet.

n'est pas adapté à tous les postes

Le télétravail ne permet pas de répondre aux missions de service public de manière satisfaisante. Par ailleurs, instaure une inéquité entre agents certains en usent sans se poser de questions alors que dans le même contexte d'autres agents sont obligés de prendre des jours de congés ou font des efforts pour rejoindre leur poste de travail.

C'est une voie d'avenir incontournable donc allons-y.

Il y aurait une liste de métiers pouvant y prétendre ou non, elle devrait être éditée par la direction puisqu'apparemment c'est différent en fonction de chacune d'elles. Les refus motivés sans être dissimulés derrière juste "non éligible à" ou "raison de service". Les encadrants ont du mal à l'accepter...

je ferai une demande de télétravail en 2019, étant nouvel arrivant sur un poste convention signé mais pas de matériel informatique disponible!!!!

Travailler depuis chez soi ce serait génial car on pourrait allier le travail à nos tâches à la maison.

Très perturbant pour les personnes présentes au bureau. ingérable et invivable